



A39-WP/497
P/32
4/10/16

ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président du Comité exécutif)

Le rapport ci-joint sur le point 17 de l'ordre du jour a été approuvé par le Comité exécutif.

Note.— Prière d'insérer la présente note dans le dossier de rapport, après avoir retiré la page de couverture.

(3 pages)

Point 17 de l'ordre du jour : Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)

17.1 À sa cinquième séance, le Comité exécutif examine le Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA). Le Conseil rend compte de la mise en œuvre générale de ce programme depuis son lancement en janvier 2015 (WP/20). Quatre autres notes, à savoir WP/151, WP/224, WP/316 et WP/371, ont été soumises par des États et des observateurs.

17.2 Dans la note WP/20, le Conseil rend compte de l'avancement de la mise en œuvre de l'USAP-CMA, notamment du niveau moyen de mise en œuvre des éléments cruciaux des systèmes nationaux de supervision de la sûreté de l'aviation. Il propose de continuer d'appuyer l'USAP, en détachant des experts à court et à moyen terme ainsi qu'en participant aux séminaires et aux cours de formation.

17.3 Dans la note WP/151, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) réitère, au nom de ses États membres, la nécessité de maintenir les niveaux de divulgation des résultats des audits USAP en conformité avec la pratique recommandée figurant au paragraphe 2.4.5 de l'Annexe 17 – *Sûreté*, compte tenu des risques et des avantages de la divulgation de ces informations. En outre, elle demande instamment à l'OACI de continuer d'aider les États ayant un faible niveau de conformité aux normes de l'Annexe 17 et aux dispositions de l'Annexe 9 – *Facilitation* relatives à la sûreté.

17.4 Dans la note WP/316, la Fédération de Russie propose que l'Assemblée soutienne la liberté de chaque État de partager les résultats des audits sur la base de niveaux limités de divulgation, tout en maintenant le principe de confidentialité, et détermine si ces résultats devraient être partagés sur le site web sécurisé de l'USAP.

17.5 Dans la note d'information WP/224, l'Indonésie donne un aperçu de l'expérience qu'elle a acquise lorsqu'elle a fait l'objet d'un audit USAP-CMA, et conclut par certains enseignements tirés du processus d'audit.

17.6 Dans la note d'information WP/371, la Chine présente son programme national d'audit de sûreté de l'aviation établi en 2004. Ce programme, qui porte sur les aéroports et les exploitants d'aéronefs, est durable, fondé sur les risques et intégré à la certification des systèmes de gestion de la sûreté. Il a beaucoup amélioré la gestion de la sûreté et la sûreté générale du système d'aviation civile de la Chine.

17.7 Le Comité exprime son soutien pour l'USAP-CMA, en reconnaissant le rôle important qu'il joue en aidant à assurer l'efficacité et la durabilité du système mondial de sûreté de l'aviation, et demande instamment aux États de continuer à appuyer le programme d'audits en détachant des experts, en signant le protocole d'accord concernant l'USAP-CMA, et en participant aux séminaires et aux cours de formation.

17.8 Le Comité se dit préoccupé du fait que le programme d'audits, sous sa forme actuelle, tout en étant centré sur les systèmes de supervision de la sûreté de l'aviation des États, n'examine pas de façon suffisamment détaillée et exhaustive la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté. En conséquence, il y a un large consensus sur le fait que l'OACI devrait examiner la portée et les méthodes de l'USAP-CMA, en consultation avec les États membres, pour veiller à ce que non

seulement ce programme d'audits donne des assurances plus solides concernant la mise en œuvre de mesures de sûreté au sol, mais aussi que la méthodologie tienne compte des approches basées sur le risque de la mise en œuvre des mesures de sûreté de l'aviation. Il est convenu que le présent Groupe d'étude du Secrétariat (SSG) sur l'USAP-CMA serait indiqué pour effectuer cet examen. La composition du SSG devrait être révisée et actualisée, selon qu'il convient, pour assurer une représentation adéquate de toutes les parties intéressées.

17.9 S'agissant de la question de la divulgation des résultats des audits, les membres du Comité expriment des vues différentes sur la meilleure façon de parvenir à un équilibre approprié entre la nécessité, d'une part, de mettre les informations à la disposition des États qui ont besoin de savoir, et, d'autre part, de protéger la confidentialité des résultats des audits. Cette confidentialité est importante pour prévenir la divulgation de renseignements potentiellement sensibles tout en respectant la souveraineté des États. Il est convenu que le SSG sur l'USAP-CMA pourrait aussi être une instance efficace pour poursuivre les travaux sur la question. De nombreux membres notent que ces informations devraient dans tous les cas être mises à la disposition des États qui reçoivent des vols en provenance d'autres États dans un cadre bilatéral et rappellent les conclusions du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation à ce sujet.

17.10 Le Comité appelle aussi l'OACI à poursuivre l'assistance ciblée des États ayant de faibles niveaux de mise en œuvre effective des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sûreté de l'aviation et dont le taux de mise en œuvre effective des normes de sûreté de l'OACI est faible.